

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1360

11 mai 2016

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|--|-------|
| AEPEP II Investment S.à r.l. | 65257 | Fifteen Ocean Nuts S.à r.l. | 65261 |
| AEPEP II Master S.à r.l. | 65268 | FinLux S.à r.l. | 65256 |
| Barnsleys Holding S.A. | 65239 | First LHF Holding S.à r.l. | 65234 |
| Caluxa S.à r.l. | 65239 | Friction Industries Consulting s.à r.l. | 65237 |
| Caluxa S.à r.l. | 65239 | Gardur Partners S.à r.l. | 65272 |
| Carrousel Holding S.A. | 65239 | GM-IT S. à r.l. | 65236 |
| COMPUTER & IT Services Sàrl | 65235 | HB Reavis Real Estate SICAV-SIF | 65236 |
| Com.Telecom S.A. | 65235 | HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l. | 65236 |
| CPI Kildare S.à r.l. | 65235 | Hifi-Participations-SPF | 65236 |
| Dakar Holdings S.C.A. | 65277 | Hosting-Garage Sàrl | 65236 |
| DIF Management Luxembourg S.à r.l. | 65235 | Indo S.à r.l. | 65238 |
| Dufour-X S.A. | 65235 | Instal-Fit S.à r.l. | 65238 |
| Egmont Holdings Luxembourg S.à r.l. | 65239 | Ipeck S.A. | 65238 |
| Eifel Bau- u. Immobilien Luxembourg SA | 65235 | Janeiro S.A. | 65238 |
| Essentiel S.à r.l. | 65234 | Keyworth Associates Limited | 65237 |
| Essentiel S.à r.l. | 65234 | Kinailux S.à r.l. | 65237 |
| Euron S.A. | 65234 | Lear (Luxembourg) S.à r.l. | 65238 |
| European Commercial Industrial Company | 65234 | Mader S.à r.l. | 65241 |
| Europe-Gérance S.A. | 65234 | Pro-Motion Consulting S.A. | 65240 |
| Fendi S.A. | 65237 | PSM Lux SA | 65240 |
| Ferin S.à r.l. | 65237 | SA Equity Holdco S.à r.l. | 65240 |
| Fifteen Mistletoe S.à r.l. | 65249 | Société luxembourgeoise de Leasing BIL-LEA- SE | 65240 |

Essentiel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.
R.C.S. Luxembourg B 110.368.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016082712/9.

(160049436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Essentiel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.
R.C.S. Luxembourg B 110.368.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016082713/9.

(160049437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Euron S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1535 Luxembourg, 3-5, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 58.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016082717/9.

(160049297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Europe-Gérance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 122.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016082718/9.

(160049307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

European Commercial Industrial Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 29.324.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016082719/9.

(160049084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

First LHF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 152.431.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016082730/9.

(160049979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Com.Telecom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5890 Hesperange, 13, rue Roger Wercollier.

R.C.S. Luxembourg B 89.702.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016082630/9.

(160049251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

COMPUTER & IT Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 26, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 171.955.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016082632/9.

(160049969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

CPI Kildare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.774.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016082640/9.

(160049245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Dufour-X S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 101.564.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016082652/9.

(160049166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

DIF Management Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 156.872.

Les comptes annuels au 30/09/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016082657/9.

(160049180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Eifel Bau- u. Immobilien Luxemburg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 98.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016082682/9.

(160049225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Hifi-Participations-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 131, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 42.749.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2016082795/12.

(160049625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Hosting-Garage Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 113.839.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Le Gérant

- Gérant administratif: Hosting-Garage CB, 86 Deiro-Cardalda, E-36620 Vilanova De Arousa, E 3643 3225.

- Gérant technique: Gonzalez Oubina Juan José, 43 Dillenstraat B-2660 Hoboken

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016082799/12.

(160049197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

GM-IT S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 68, Hauptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 104.033.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016082778/10.

(160049111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

HB Reavis Real Estate SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 161.180.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016082790/10.

(160049901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.688.741,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 154.832.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2016.

Référence de publication: 2016082792/10.

(160049879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Fendi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 76.233.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2014 de sa société mère, LVMH, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FENDI S.A.

Référence de publication: 2016082738/12.

(160049875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Ferin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9166 Mertzig, 11, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 190.324.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016082739/10.

(160049324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Friction Industries Consulting s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 103.844.

Les comptes annuels au 30 novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016082751/10.

(160049542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Keyworth Associates Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 200.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 172.175.

Les comptes annuels au 31 mai 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016082919/11.

(160049851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Kinailux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 196.929.

Les comptes annuels au 31 octobre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eddy Perrier

Gérant

Référence de publication: 2016082906/11.

(160049878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Ipeck S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 172.709.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Fiduciaire WBM
Experts comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2016082883/13.

(160049338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Lear (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 98.070.

Cette mention rectificative remplace la version déposée antérieurement le 25 septembre 2015 sous le No : L150174192 (rectificatif du L150101908 du 12.06.15)

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016082933/11.

(160049343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Janeiro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 110.234.

Le Bilan au 30.09.2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016082890/10.

(160050069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Indo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4973 Dippach, 107A, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 185.297.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016082830/10.

(160049112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Instal-Fit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 98.432.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016082834/10.

(160049624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Egmont Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 7A, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 157.161.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Février 2016.

Egmont Holdings Luxembourg S.à r.l.

Domenico Latronico

Gérant B

Référence de publication: 2016083510/14.

(160050793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Caluxa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 105.139.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016083467/10.

(160050251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Caluxa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 105.139.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016083468/10.

(160050252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Carrousel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 98.093.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016083473/10.

(160050253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Barnsleys Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 98.094.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016083421/10.

(160050255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Société luxembourgeoise de Leasing BIL-LEASE, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 38.718.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/03/2016.

Société Luxembourgeoise de Leasing Bil-Lease

Société Anonyme

Charlotte LIES / Philippe HOUBEN

Directeur / Responsable Comptabilité

Référence de publication: 2016083867/14.

(160050343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

SA Equity Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.415.

*Rectificatif des comptes annuels se terminant au 31 Décembre 2012, enregistrés à Luxembourg – Sociétés, le 12 Mars 2014
référence L-140042428*

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Mars 2016.

SA Equity Holdco S.à.r.l.

Sébastien Rimlinger

Gérant B

Référence de publication: 2016083875/16.

(160050198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Pro-Motion Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 86.369.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2016.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2016083812/14.

(160050221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

PSM Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4873 Lamadelaine, 12, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 73.078.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016083818/10.

(160050424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Mader S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 30, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 203.809.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the thirteenth day of January.

Before the undersigned Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Nathalie Sibyle MADDENS, born on 17 December 1969, in Wilrijk (Antwerp, Belgium), residing at 1, op der Louh, L-9676 Noertrange, Grand Duchy of Luxembourg,

The aforementioned party is referred to hereafter as the «Shareholder».

Such appearing party, acting in the herein above stated capacity, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a «société à responsabilité limitée».

ARTICLES OF INCORPORATION

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name.

1.1 There is hereby established by the current owner(s) of the Shares created hereafter and among all those who may become Shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the «Law») and by the present articles of association (the «Articles»).

1.2 The company exists under the name of «MADER S.à r.l.» (the «Company»).

1.3 The Company may have one shareholder (the «Sole Shareholder») or more shareholders (the «Shareholders»).

1.4 Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Wiltz (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the board of managers of the Company (the «Board of Managers») is authorized to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is, inter alia, (but not limited to): (i) providing any kind of consulting services to companies, (ii) providing assistance in the development and implementation of marketing strategies for companies and (iii) providing assistance to companies in the recruitment and training of personnel and personnel management.

3.2 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any movable or immovable assets in any kind of form.

3.3 The Company may also provide any financial assistance to the undertakings or companies forming part of the group of the Company such as, among others, the provision of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.4 The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

3.5 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, real estate, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital and shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro each (EUR 1.-) (the «Shares»).

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholders.

5.3 All Shares will have equal rights. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of Shareholders.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Board of Managers on the basis of relevant interim accounts.

5.5 All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the Shareholders' register in accordance with the applicable law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with any applicable law.

7.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-Shareholders unless Shareholders representing at least three quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

7.4 Subject to the restrictions of these Articles, any shareholder may transfer all or any of his/her/its Shares by instrument in writing in any usual or common form including a notarial or private deed.

7.5 The instrument of transfer of any Share shall be executed by or on behalf of the transferor and the transferee and the transferor will be deemed to remain the holder of the Share until the name of the transferee is entered in the Shareholders' register in respect thereof, which entry shall be made upon the presentation of an appropriately executed instrument of transfer. For the purposes of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the applicable law.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s). In case of one manager, he/she/it will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («Conseil de Gérance») (the «Board of Managers»).

8.2 The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholders.

8.3 The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 9. Powers of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers in any other situation or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Art. 11. Delegation and agent of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Shareholders may appoint a chairman from amongst the managers to convene over meetings of the Board of Managers. The chairman has a casting vote in case of ballot.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or e-mail or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage. A manager may represent more than one of his colleagues.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Where there are only two (2) managers appointed, both members must be present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call initiated from Luxembourg shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Copies or excerpts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

Art. 13. Liabilities of the managers.

13.1 The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

13.2 The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 14. Powers of the sole shareholder / The general meeting of shareholders / Vote.

14.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

14.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

14.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14.4 If there are more than twenty-five (25) Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

14.5 If there are less than twenty-five (25) Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

14.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Financial year, Distribution of profits

Art. 15. Financial year.

15.1 The financial year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first financial year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2016.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution of profits.

16.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth (10%) of the Company's nominal capital.

16.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of article 14.7 above.

16.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions, it being understood that in case of a sole Shareholder, such sole Shareholder may decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

17.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 18. Governing law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Shares:

| | |
|-----------------------------------|---------------|
| Nathalie Sibyle MADDENS | 12,500 Shares |
| Total: | 12,500 Shares |

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Transitory provisions

The first financial year of the Company shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2016.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately nine hundred fifty euro (EUR 950.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder represented as stated above, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 30, rue des Tondeurs, L-9570 Wiltz, Grand Duchy of Luxembourg;
2. The Shareholder resolves to appoint as manager of the Company for an undetermined period:

Nathalie Sibyle MADDENS, born on 17 December 1969, in Wilrijk (Antwerp, Belgium), residing at 1, op der Louh, L-9676 Noertrange, Grand Duchy of Luxembourg;

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le treize janvier.

Par-devant le notaire soussigné, Maître Roger ARRENSDORFF, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A Comparu:

Nathalie Sibyle MADDENS, née le 17 décembre 1969, à Wilrijk (Anvers, Belgique), demeurant au 1, op der Louh, L-9676 Noertrange, Grand Duché de Luxembourg,

La partie susmentionnée désignée ci-après comme l'«Associé»,

Laquelle comparante, agissant en-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée.

STATUTS

Titre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Nom.

1.1 Il est ici établi entre tous les détenteurs actuels de parts sociales créés ci-après et entre tous ceux qui deviendront associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La société adopte la dénomination de «MADER S.à r.l.» (la «Société»).

1.3 La Société peut avoir un seul associé (l'«Associé Unique») ou plusieurs associés (les «Associés»).

1.4 Toute référence aux Associés dans les Statuts fera référence à l'Associé Unique de la Société si la Société a seulement un associé.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Wiltz (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Cependant, le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, le conseil de gérance de la Société (le «Conseil de Gérance») est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la commune de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est entre autres (mais n'est pas limité à): (i) la fourniture de toute sorte de services de consultance à des sociétés, (ii) l'assistance dans le développement et la mise en oeuvre de stratégies marketing et (iii) l'assistance aux sociétés pour le recrutement, la formation du personnel et la gestion du personnel.

3.2 La société peut aussi, directement ou indirectement, investir, acquérir, détenir ou disposer d'actifs de quelque nature que ce soit.

3.3 La Société peut également apporter toute assistance financière aux entités faisant partie du groupe de la Société, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4 La Société pourra conclure des emprunts sous toute forme et émettre, toujours sur une base privée, des obligations, des titres ou des instruments financiers similaires.

3.5 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, immobilières, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits précédemment, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cent Euros (12.500,-EUR) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un Euro chacune (EUR 1,-) (les «Parts Sociales»). Les détenteurs des Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux. Chaque Part Sociale a droit à un vote lors des réunions des assemblées ordinaires et extraordinaires des Associés.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décision du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Conseil de Gérance sur base des comptes intermédiaires.

5.5 Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne en particulier, et inscrites dans le registre des associés en conformité avec la loi applicable.

Art. 6. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts sociales.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales de la Société détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de la loi applicable.

7.3 Les Parts Sociales ne peuvent pas être transférées entre vif à des non-associés à moins que les associés représentant les trois quarts du capital social ne l'aient approuvé lors d'une assemblée générale.

7.4 Sous réserve des restrictions de ces statuts, tout associé peut transférer tout ou partie de ses Parts Sociales en l'instrumentant par écrit de toutes les manières communément admises y compris par un acte notarié ou un acte sous seing privé.

7.5 L'acte instrumentaire du transfert de toute Part Sociale sera signé par ou au nom du cédant et du cessionnaire et le cédant sera considéré comme étant le propriétaire de la Part Sociale jusqu'à ce que le nom du cessionnaire soit inscrit dans le registre des associés, cette inscription sera faite suite à la présentation d'un acte instrumentaire de transfert dûment signé. Dans le cadre de la loi luxembourgeoise, les transferts ne sont pas valides envers la Société ou un tiers jusqu'à ce qu'ils aient été notifiés à la Société ou acceptés en conformité avec la loi applicable.

Titre III. - Gérance

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés. En cas d'un seul gérant, il sera mentionné comme le «Gérant Unique». En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»)

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés.

8.3 La mort ou la démission d'un gérant, pour quelle que raison que ce soit, ne doit pas entraîner la dissolution de la Société.

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérant, le Conseil de Gérance a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants dans toute autre situation ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (le cas échéant) de tout mandataire ad hoc, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un président parmi ses membres. La voix du président est prépondérante en cas de partage.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux exigences et formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Quand seulement deux (2) gérants sont nommés, ils doivent être présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique initiée depuis Luxembourg est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via la vidéo ou le téléphone.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits ou copies seront certifiés par tout gérant ou par toute personne désignée par un gérant ou pendant une réunion du Conseil de Gérance.

Art. 13. Responsabilité des gérants.

13.1 Les gérants ne sont pas responsables personnellement en raison de leur position du fait des engagements régulièrement pris au nom de la Société. Ils sont des agents autorisés et sont par conséquent responsables seulement de l'exécution de leur mandat.

13.2 La Société doit indemniser tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, pour les dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions, procès ou procédures auxquels il aura été partie en raison de ses activités pour la Société en tant que gérant ou fondé de pouvoir, ou à sa requête de toute autre entité dont la Société est un associé ou un créancier et pour laquelle il n'a pas été indemnisé, sauf le cas où, dans pareils actions, procès ou procédures, il serait finalement condamné pour négligence, faute ou manquement volontaire. En cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera octroyée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à l'indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs de l'associé unique / L'assemblée générale des associés / Votes.

14.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

14.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

14.4 S'il y a plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés doivent être prises lors des réunions convoquées conformément aux dispositions légales applicables.

14.5 S'il y a moins de vingt-cinq (25) Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

14.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

14.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises qu'à la condition que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par

une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions de la Loi. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. Année sociale.

15.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et se termine au 31 décembre 2016.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 16. Répartition des bénéfices.

16.1 Du bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

16.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que de ces Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'article 14.7 ci-dessus.

16.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé(s).

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de l'Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables étant entendu qu'en cas d'un Associé Unique, un tel Associé Unique pourra décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation assumant personnellement tous les actifs et passifs, connu ou inconnu de la Société.

17.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. La Loi trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et paiement

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

| | |
|-----------------------------------|-----------------------|
| Nathalie Sibyle MADDENS | 12,500 Parts Sociales |
| Total: | 12,500 Parts Sociales |

Chacune des Parts Sociales a été intégralement payée de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) correspondant à un capital social de douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera au jour de la constitution de la Société et se terminera au 31 décembre 2016.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé unique représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, a passé les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société sera au 30, rue des Tondeurs, L-9570 Wiltz, Grand Duché de Luxembourg;
2. L'Associé décide de nommer comme gérant de la Société pour une période indéterminée:

Nathalie Sibyle MADDENS, née le 17 décembre 1969, à Wilrijk (Anvers, Belgique), demeurant au 1, op der Louh, L-9676 Noertrange, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu à la mandataire des parties comparantes, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Signé: MADDENS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 janvier 2016. Relation: 1LAC / 2016 / 1348. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 10 février 2016.

Référence de publication: 2016065386/448.

(160027221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Fifteen Mistletoe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 203.945.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the second day of February.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The founder is here represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "Fifteen Mistletoe S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other

company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating or the sole shareholder (as the case may be) in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1 (one euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the coordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman who shall not have a casting vote. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote (whatever his/her class of manager if any).

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of an emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of consent of each manager present or represented in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of the managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers shall be identified with respect to the class they belong to.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by the majority of managers including at least one Category A Manager and one Category B Manager.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be represented vis-à-vis third parties and bound by the sole signature of the manager in the case of a sole manager, by the joint signature of two managers in the case of a board of managers, but in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) by the signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole or joint signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by two managers but, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager (including by way of representation).

Art. 12. Any manager does not contract in his/her function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him/her in the name of the Company; as a mandatory he/she is only responsible for the execution of his/her mandate.

Art. 13. Managers' decisions are taken by meetings of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his/her proxyholder.

Resolutions in writing approved and signed by all the managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular resolutions, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunication medias.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders' decisions are taken by shareholders' meetings.

However, the holding of meetings is not compulsory as long as the number of shareholders is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, expressly drawn up in writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than a half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders will immediately be convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of shareholders voting whatever majority of capital is represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the clauses of Section XII of the law of August 10, 1915 on "sociétés à responsabilité limitée".

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article one shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

The first financial year shall begin today and end on 31st December 2016.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the share capital have been entirely subscribed by Alter Domus Luxembourg S.à r.l., above named, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at around one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr Christophe Davezac, private employee, born on 14th February 1964 in Cahors, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Mr. José Correia, private employee, born on 4th October 1971 in Palmeira-Braga, Portugal, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of two managers.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, this incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, this original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le deuxième jour du mois de février.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Fondateur ici représenté par Monsieur Régis Galiotto, cleric de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Fifteen Mistletoe S.à r.l.".

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12,500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1 (un euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Le Conseil de gérance choisira un président parmi ses membres, mais qui n'aura pas de voix prépondérante. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un seul gérant en cas de gérant unique, par la signature conjointe de deux gérants en cas d'un conseil de gérance, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), par la signature d'un gérant de classe A et de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature ou par la signature conjointe de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par deux gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défenseurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Les 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Alter Domus Luxembourg S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12,500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Christophe Davezac, employé privé, né le 14 février 1964 à Cahors, France, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Monsieur José Correia, employé privé, né le 4 octobre 1971 à Palmeira-Braga, Portugal, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 4 février 2016. Relation: 1LAC/2016/3985. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 février 2016.

Référence de publication: 2016067358/396.

(160029744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

FinLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 140.735.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Mars 2016.

Référence de publication: 2016083537/10.

(160050617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

AEPEP II Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 146.290,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 199.986.

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of December,
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

AEPEP II Master S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with share capital of EUR 33,790 (thirty-three thousand seven hundred and ninety euros), having its registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 199944 (the Sole Shareholder),

represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a power of attorney given under private seal,

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the attorney-in-fact of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in AEPEP II Investment S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with share capital of EUR 33,790 (thirtythree thousand seven hundred and ninety euros), having its registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 199986 (the Company). The Company was incorporated on 31 August 2015 pursuant to a deed of Maître Jacques Kessler, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°2991 on 31 October 2015. The articles of association of the Company (the Articles) were amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx on 16 November 2015, not yet published.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

- (1) waiver of the convening notices;
- (2) increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 112,500 (one hundred twelve thousand five hundred Euros) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to the amount of EUR 146,290 (one hundred forty-six thousand two hundred ninety Euros) by way of issuance of 12,500 (twelve thousand five hundred) new class A shares, 12,500 (twelve thousand five hundred) new class B shares, 12,500 (twelve thousand five hundred) new class C shares, 12,500 (twelve thousand five hundred) new class D shares, 12,500 (twelve thousand five hundred) new class E shares, 12,500 (twelve thousand five hundred) new class F shares, 12,500 (twelve thousand five hundred) new class G shares, 12,500 (twelve thousand five hundred) new class H shares, and 12,500 (twelve thousand five hundred) new class I shares of the Company, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the New Shares) for an aggregate subscription price of EUR 511,784 (five hundred eleven thousand seven hundred eighty-four Euros);
- (3) subscription to, and payment in full of, the New Shares;
- (4) subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the above-mentioned changes;
- (5) subsequent amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company and to Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, and to any lawyer practising within or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, each acting individually, to proceed to the registration in the share register of the Company of the New Shares, and to see to any formalities in connection therewith; and
- (6) miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Sole Shareholder resolves to waive the convening notices, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it prior to the present meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 112,500 (one hundred twelve thousand five hundred Euros) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to the amount of EUR 146,290 (one hundred forty-six thousand two hundred ninety Euros) by way of issuance of the New Shares.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to the New Shares and the full payment of the subscription price of the New Shares, as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to the New Shares and to fully pay them up by way of a contribution in kind in an aggregate amount of EUR 511,784 (five hundred eleven thousand seven hundred eighty-four Euros) consisting in a receivable held by the Sole Shareholder in the amount of EUR 511,784 (five hundred eleven thousand seven hundred eighty-four Euros) (the Contribution).

The value of the Contribution in an amount of EUR 511,784 (five hundred eleven thousand seven hundred eighty-four Euros) is allocated as follows:

(1) an amount of EUR 112,500 (one hundred twelve thousand five hundred Euros) is allocated to the share capital account of the Company; and

(2) an amount of EUR 399,284 (three hundred ninety-nine thousand two hundred eighty-four Euros) is allocated to the share premium account of the Company.

The Contribution is now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The valuation of the Contribution is supported by a certificate issued by the Company and the Sole Shareholder (the Certificate) which confirms inter alia that the value of the Contribution is at least equal to EUR 511,784 (five hundred eleven thousand seven hundred eighty-four Euros).

A copy of the Certificate, after being signed *ne varietur* by the attorney-in-fact of the Sole Shareholder and the notary, will remain attached to this deed to be submitted with it to the registration formalities.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital and the issuance of the New Shares. It shall now read as follows:

"**5.1.** The Company's corporate capital is set at EUR 146,290 (one hundred forty-six thousand two hundred ninety Euros) represented by:

- (a) 14,629 (fourteen thousand six hundred twenty-nine) ordinary shares (the Ordinary Shares);
- (b) 14,629 (fourteen thousand six hundred twenty-nine) class A shares (the Class A Shares);
- (c) 14,629 (fourteen thousand six hundred twenty-nine) class B shares (the Class B Shares);
- (d) 14,629 (fourteen thousand six hundred twenty-nine) class C shares (the Class C Shares);
- (e) 14,629 (fourteen thousand six hundred twenty-nine) class D shares (the Class D Shares);
- (f) 14,629 (fourteen thousand six hundred twenty-nine) class E shares (the Class E Shares);
- (g) 14,629 (fourteen thousand six hundred twenty-nine) class F shares (the Class F Shares);
- (h) 14,629 (fourteen thousand six hundred twenty-nine) class G shares (the Class G Shares);
- (i) 14,629 (fourteen thousand six hundred twenty-nine) class H shares (the Class H Shares); and
- (j) 14,629 (fourteen thousand six hundred twenty-nine) class I shares (the Class I Shares),

each having a nominal value of EUR 1 (one euro) and having their rights and obligations as set out in these Articles (the Shares). The Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares, are collectively referred to as the Classes of Shares, each being a Class of Share. Each Ordinary Share has been subscribed and fully paid-up."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to register the above changes, and hereby grants power and authority to any manager of the Company and Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, and to any lawyer practising within or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, to individually under his/its sole signature register on behalf of the Company the issuance of the New Shares of the Company in the share register of the Company and to sign said register, and to proceed to such other formalities as are required in connection with the above resolutions.

Expenses

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately two thousand Euros (2,000.- Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the attorney-in-fact of the Sole Shareholder signs together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le septième jour du mois de décembre,
Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

COMPARAIT

AEPEP II Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 33.790 (trente-trois mille sept cent quatre-vingt-dix euros) dont le siège social se situe au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 199944 (l'Associé Unique), représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration octroyée sous seing privé,

La procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique demande au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales de AEPEP II Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 33.790 (trente-trois mille sept cent quatre-vingt-dix euros), ayant son siège social au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 199986 (la Société). La Société a été constituée le 31 août 2015 par un acte de Maître Jacques Kessler, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 31 octobre 2015 au N° 2991. Les statuts de la Société ont été modifiés suite à un acte de Maître Henri Hellinckx du 16 novembre 2015, lequel acte n'a pas encore été publié.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société, conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III. L'Associé Unique souhaite adopter les résolutions suivantes:

(1) renonciation aux formalités de convocation;

(2) augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 112.500 (cent douze mille cinq cent euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel au montant de EUR 146.290 (cent quarante-six mille deux cent quatre-vingt-dix euros) par l'émission de 12.500 (douze mille cinq cent) nouvelles parts sociales de catégorie A, 12.500 (douze mille cinq cent) nouvelles parts sociales de catégorie B, 12.500 (douze mille cinq cent) nouvelles parts sociales de catégorie C, 12.500 (douze mille cinq cent) nouvelles parts sociales de catégorie D, 12.500 (douze mille cinq cent) nouvelles parts sociales de catégorie E, 12.500 (douze mille cinq cent) nouvelles parts sociales de catégorie F, 12.500 (douze mille cinq cent) nouvelles parts sociales de catégorie G, 12.500 (douze mille cinq cent) nouvelles parts sociales de catégorie H, 12.500 (douze mille cinq cent) nouvelles parts sociales de catégorie I de la Société, avec une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune (les Nouvelles Parts Sociales) pour un prix de souscription total de EUR 511.784 (cinq cent onze mille sept cent quatre-vingt-quatre euros);

(3) souscription et paiement intégral des Nouvelles Parts Sociales;

(4) modification consécutive de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-avant;

(5) modification consécutive du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-avant, avec pouvoir donné à tout gérant de la Société et à Allen & Overy, société en commandite simple, inscrite à la liste V du Barreau de Luxembourg, et tout avocat ou tout employé exerçant ou travaillant au sein d'Allen & Overy, société en commandite simple, afin de procéder à l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans ledit registre, et d'accomplir toutes les formalités qui y sont liées; et

(6) divers.

IV. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée, l'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant comme valablement convoqué et ayant connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué avant la présente réunion.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 112.500 EUR (cent douze mille cinq cent euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel au montant de 146.290 EUR (cent quarante-six mille deux cent quatre-vingt-dix euros) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription de l'augmentation du capital social de la Société décidée par la résolution ci-dessus et le paiement intégral des Nouvelles Parts Sociales comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique décide de souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et de les libérer intégralement au moyen d'un apport en nature d'un montant total de EUR 511.784 (cinq cent onze mille sept cent quatre-vingt-quatre euros), consistant en une créance d'une valeur de EUR 511.784 (cinq cent onze mille sept cent quatre-vingt-quatre euros) (l'Apport).

La valeur totale de l'Apport d'un montant de EUR 511.784 (cinq cent onze mille sept cent quatre-vingt-quatre euros) sera allouée comme suit:

(1) un montant de 112.500 EUR (cent douze mille cinq cent euros) sera alloué au compte capital social de la Société; et

(2) un montant de 399.284 EUR (trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-quatre euros) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

L'Apport est donc, à partir de maintenant à la libre disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

La valeur de l'Apport est certifiée par un certificat émis par la Société et l'Associé Unique (le Certificat) qui confirme entre autres que la valeur de l'Apport est au moins égale à EUR 511.784 (cinq cent onze mille sept cent quatre-vingt-quatre euros).

Une copie du Certificat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social et l'émission des Nouvelles Parts Sociales, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social de la Société est établi à 146.290 EUR (cent quarante-six mille deux cent quatre-vingt-dix euros), représenté par:

- (a) 14.629 (quatorze mille six cent vingt-neuf) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires);
- (b) 14.629 (quatorze mille six cent vingt-neuf) parts sociales de catégorie A (les Parts Sociales de Catégorie A);
- (c) 14.629 (quatorze mille six cent vingt-neuf) parts sociales de catégorie B (les Parts Sociales de Catégorie B);
- (d) 14.629 (quatorze mille six cent vingt-neuf) parts sociales de catégorie C (les Parts Sociales de Catégorie C);
- (e) 14.629 (quatorze mille six cent vingt-neuf) parts sociales de catégorie D (les Parts Sociales de Catégorie D);
- (f) 14.629 (quatorze mille six cent vingt-neuf) parts sociales de catégorie E (les Parts Sociales de Catégorie E);
- (g) 14.629 (quatorze mille six cent vingt-neuf) parts sociales de catégorie F (les Parts Sociales de Catégorie F);
- (h) 14.629 (quatorze mille six cent vingt-neuf) parts sociales de catégorie G (les Parts Sociales de Catégorie G);
- (i) 14.629 (quatorze mille six cent vingt-neuf) parts sociales de catégorie H (les Parts Sociales de Catégorie H); et
- (j) 14.629 (quatorze mille six cent vingt-neuf) parts sociales de catégorie I (les Parts Sociales de Catégorie I).

chacune ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) et ayant leurs droits et obligations tels qu'établis dans les présents Statuts (les Parts Sociales). Les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, et les Parts Sociales de Catégorie I, sont collectivement désignées comme les Catégories de Parts Sociales, chacune étant une Catégorie de Part Sociale. Chaque Part Sociale a une valeur nominale de 1 EUR (un euro), et chaque Part Sociale a été souscrite et intégralement libérée.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à Allen & Overy, société en commandite simple, inscrite à la liste V du Barreau de Luxembourg, et à tout avocat ou tout employé exerçant ou travaillant au sein d'Allen & Overy, société en commandite simple, afin de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'inscription de l'émission des Nouvelles Parts Sociales dans ledit registre, de le signer et d'accomplir toutes autres formalités qui pourraient être requises dans le cadre des résolutions ci-dessus.

Evaluation des frais

Le montant des frais liés au présent acte s'élève à approximativement deux mille Euros (2.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiqué en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, celui-ci signe le présent acte avec le notaire soussigné.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40195. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 février 2016.

Référence de publication: 2016067188/228.

(160029691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

Fifteen Ocean Nuts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 203.963.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the second day of February.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg.

The founder is here represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "Fifteen Ocean Nuts S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating or the sole shareholder (as the case may be) in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1 (one euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the coordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman who shall not have a casting vote. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote (whatever his/her class of manager if any).

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of an emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of consent of each manager present or represented in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of the managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers shall be identified with respect to the class they belong to.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by the majority of managers including at least one Category A Manager and one Category B Manager.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be represented vis-à-vis third parties and bound by the sole signature of the manager in the case of a sole manager, by the joint signature of two managers in the case of a board of managers, but in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) by the signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole or joint signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by two managers but, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager (including by way of representation).

Art. 12. Any manager does not contract in his/her function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him/her in the name of the Company; as a mandatory he/she is only responsible for the execution of his/her mandate.

Art. 13. Managers' decisions are taken by meetings of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his/her proxyholder.

Resolutions in writing approved and signed by all the managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular resolutions, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunication medias.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders' decisions are taken by shareholders' meetings.

However, the holding of meetings is not compulsory as long as the number of shareholders is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, expressly drawn up in writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than a half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders will immediately be convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of shareholders voting whatever majority of capital is represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the clauses of Section XII of the law of August 10, 1915 on "sociétés à responsabilité limitée".

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article one shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

The first financial year shall begin today and end on 31st December 2016.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the share capital have been entirely subscribed by Alter Domus Luxembourg S.à r.l., above named, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at around one thousand four hundred Euros (1,400.-EUR).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr Christophe Davezac, private employee, born on 14th February 1964 in Cahors, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Mr. José Correia, private employee, born on 4th October 1971 in Palmeira-Braga, Portugal, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of two managers.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, this incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, this original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le deuxième jour du mois de février.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparât:

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Fondateur ici représenté par Monsieur Régis Galiotto, cleric de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Fifteen Ocean Nuts S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera appropriés, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12,500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1 (un euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Le Conseil de gérance choisira un président parmi ses membres, mais qui n'aura pas de voix prépondérante. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un seul gérant en cas de gérant unique, par la signature conjointe de deux gérants en cas d'un conseil de gérance, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), par la signature d'un gérant de classe A et de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature ou par la signature conjointe de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par deux gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Les 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Alter Domus Luxembourg S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte

que la somme de EUR 12,500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Christophe Davezac, employé privé, né le 14 février 1964 à Cahors, France, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Monsieur José Correia, employé privé, né le 4 octobre 1971 à Palmeira-Braga, Portugal, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 4 février 2016. Relation: 1LAC/2016/3987. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 février 2016.

Référence de publication: 2016067359/395.

(160030327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

AEPEP II Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 148.440,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 199.944.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Ares European Property Enhancement Acquisition II, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 10 New Burlington Street, 6th floor, London, United Kingdom, W1S 3BE, and registered with the Companies House under number LP 16659 (the Sole Shareholder),

represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg-City, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the attorney-in-fact of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in AEPEP II Master S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 146,290 (one hundred forty-six thousand two hundred ninety euros), having its registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 199944 (the Company). The Company was incorporated on 31 August 2015 pursuant to a deed of Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* under number 2967 on 29 October 2015. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time on 7 December 2015 pursuant to a deed of the undersigned notary, on 7 December 2015, not yet published.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

(1) waiver of the convening notices;

(2) increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 2,150 (two thousand one hundred fifty Euros) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to the amount of EUR 148,440 (one hundred forty-eight thousand four hundred and forty Euros) by way of issuance of an aggregate of 215 (two hundred fifteen) new ordinary shares, 215 (two hundred fifteen) class A shares, 215 (two hundred fifteen) class B shares, 215 (two hundred fifteen) class C shares, 215 (two hundred fifteen) class D shares, 215 (two hundred fifteen) class E shares, 215 (two hundred fifteen) class F shares, 215 (two hundred fifteen) class G shares, 215 (two hundred fifteen) class H shares, 215 (two hundred fifteen) class I shares, each having a nominal value of EUR 1 (one Euro) (the New Shares), and an aggregate subscription price of EUR 214,987 (two hundred fourteen thousand nine hundred and eighty-seven Euros);

(3) subscription to, and payment in full of, the New Shares;

(4) subsequent amendment of article 5 of the Articles in order to reflect the above-mentioned changes;

(5) subsequent amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company and to any employee of Alter Domus (Luxembourg) S.à r.l. to proceed to the registration in the share register of the Company of the New Shares, and to see to any formalities in connection therewith; and

(6) miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Sole Shareholder resolves to waive the convening notices, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it prior to the present meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 2,150 (two thousand one hundred and fifty Euros) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to the amount of EUR 148,440 (one hundred forty-eight thousand four hundred forty Euros) by way of issuance of the New Shares.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to the New Shares and the full payment of the subscription price of the New Shares, as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, here represented as aforementioned, declares to subscribe to the New Shares and to fully pay them up by way of a contribution in kind in an aggregate amount of EUR 214,987 (two hundred fourteen thousand nine hundred and eighty-seven Euros) consisting in a receivable held by the Sole Shareholder in the amount of EUR 214,987 (two hundred fourteen thousand nine hundred and eighty-seven Euros) (the Contribution).

The value of the Contribution in an amount of EUR 214,987 (two hundred fourteen thousand nine hundred and eighty-seven Euros) is allocated as follows:

(1) an amount of EUR 2,150 (two thousand one hundred fifty Euros) is allocated to the share capital account of the Company; and

(2) an amount of EUR 212,837 (two hundred twelve thousand eight hundred thirty-seven Euros) is allocated to the share premium account of the Company.

The valuation of the Contribution is supported by a certificate issued by the Company and the Sole Shareholder (the Certificate) which confirms inter alia that the value of the Contribution is at least equal to EUR 214,987 (two hundred fourteen thousand nine hundred and eighty-seven Euros).

A copy of the Certificate, after being signed *ne varietur* by the attorney-in-fact of the Sole Shareholder and the notary, will remain attached to this deed to be submitted with it to the registration formalities.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital and the issuance of the New Shares. It shall now read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is set at EUR 148,440 (one hundred forty-eight thousand four hundred forty euros) represented by:

(a) 14,844 (fourteen thousand eight hundred forty-four) ordinary shares (the Ordinary Shares);

(b) 14,844 (fourteen thousand eight hundred forty-four) class A shares (the Class A Shares);

(c) 14,844 (fourteen thousand eight hundred forty-four) class B shares (the Class B Shares);

(d) 14,844 (fourteen thousand eight hundred forty-four) class C shares (the Class C Shares);

- (e) 14,844 (fourteen thousand eight hundred forty-four) class D shares (the Class D Shares);
- (f) 14,844 (fourteen thousand eight hundred forty-four) class E shares (the Class E Shares);
- (g) 14,844 (fourteen thousand eight hundred forty-four) class F shares (the Class F Shares);
- (h) 14,844 (fourteen thousand eight hundred forty-four) class G shares (the Class G Shares);
- (i) 14,844 (fourteen thousand eight hundred forty-four) class H shares (the Class H Shares); and
- (j) 14,844 (fourteen thousand eight hundred forty-four) class I shares (the Class I Shares),

each having a nominal value of EUR 1 (one euro) and having their rights and obligations as set out in these Articles (the Shares). The Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares, are collectively referred to as the Classes of Shares, each being a Class of Share. Each Ordinary Share has been subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder adopted in the manner required for amendment of these Articles. The sole shareholder may create as many additional classes of shares as the Company may need for the purpose of its investment activity.

5.3. As far as permitted by law, the sole shareholder may contribute Capital Surplus to the Company and except as set out in these Articles amounts so contributed shall be freely distributable. Capital Surplus shall mean the amounts (a) contributed by the shareholder(s) to the Company without any shares being issued in exchange, and (b) allocated in the accounts of the Company to the non-share contribution account (account 115 "capital contribution without the issuance of new shares" of the Luxembourg standard chart of account of 10 June 2009).

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to register the above changes, and hereby grants power and authority to any manager of the Company and to any employee of Alter Domus (Luxembourg) S.à r.l., to individually under his/its sole signature register on behalf of the Company the issuance of the New Shares of the Company in the share register of the Company and to sign said register, and to proceed to such other formalities as are required in connection with the above resolutions.

Expenses

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately EUR 2,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the attorney-in-fact of the Sole Shareholder signs together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Ares European Property Enhancement Acquisition II, L.P., un limited partnership constituée sous le droit anglais et du pays de Galles, dont le siège se situe au 10 New Burlington Street, 6^{ème} étage, Londres, Royaume-Uni, W1S 3BE, et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro LP 16659 (l'Associé Unique),

représentée par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration octroyée sous seing privé.

La procuration, après avoir été paraphée et paraphée par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique demande au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales de AEPEP II Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 146.290 (cent quarante-six mille deux cent quatre-vingt-dix euros), ayant son siège social au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 199944 (la Société). La Société a été constituée le 31 août 2015 suivant acte reçu par Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au numéro 2967, le 29 octobre 2015. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu le 7 décembre 2015 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 7 décembre 2015, non encore publié.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société, conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III. L'Associé Unique souhaite adopter les résolutions suivantes:

(1) renonciation aux formalités de convocation;

(2) augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 2.150 (deux mille cent cinquante euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel au montant de EUR 148.440 (cent quarante-huit mille quatre cent quarante euros) par l'émission de 215 (deux cent quinze) nouvelles parts sociales ordinaires, 215 (deux cent quinze) nouvelles parts sociales de catégorie A, 215 (deux cent quinze) nouvelles parts sociales de catégorie B, 215 (deux cent quinze) nouvelles parts sociales de catégorie C, 215 (deux cent quinze) nouvelles parts sociales de catégorie D, 215 (deux cent quinze) nouvelles parts sociales de catégorie E, 215 (deux cent quinze) nouvelles parts sociales de catégorie F, 215 (deux cent quinze) nouvelles parts sociales de catégorie G, 215 (deux cent quinze) nouvelles parts sociales de catégorie H, 215 (deux cent quinze) nouvelles parts sociales de catégorie I de la Société, avec une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune (les Nouvelles Parts Sociales) et un prix de souscription total de EUR 214.987 (deux cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-sept euros);

(3) souscription et paiement intégral des Nouvelles Parts Sociales;

(4) modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-avant;

(5) modification consécutive du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-avant, avec pouvoir donné à tout gérant de la Société et à tout employé de Alter Domus (Luxembourg) S.à r.l., afin de procéder à l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans ledit registre, et d'accomplir toutes les formalités qui y sont liées; et

(6) divers.

IV. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée, l'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant comme valablement convoqué et ayant connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué avant la présente réunion.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 2.150 (deux mille cent cinquante euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel au montant de EUR 148.440 (cent quarante-huit mille quatre cent quarante euros) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription de l'augmentation du capital social de la Société décidée par la résolution ci-dessus et le paiement intégral des Nouvelles Parts Sociales comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, ici représenté comme il est dit, décide de souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et de les libérer intégralement au moyen d'un apport en nature d'un montant total de EUR 214.987 (deux cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-sept euros), consistant en une créance d'une valeur de EUR 214.987 (deux cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-sept euros) (l'Apport).

La valeur totale de l'Apport d'un montant de de EUR 214.987 (deux cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-sept euros) sera allouée comme suit:

(1) un montant de EUR 2.150 (deux mille cent cinquante euros) sera alloué au compte capital social de la Société; et

(2) un montant de EUR 212.837 (deux cent douze mille huit cent trente-sept euros) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

La valeur de l'Apport est certifiée par un certificat émis par la Société et l'Associé Unique (le Certificat) qui confirme entre autres que la valeur de l'Apport est au moins égale à EUR 214.987 (deux cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-sept euros).

Une copie du Certificat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social et l'émission des Nouvelles Parts Sociales, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est établi à 148.440 EUR (cent quarante-huit mille quatre cent quarante euros), représenté par:

(a) 14.844 (quatorze mille huit cent quarante-quatre) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires);

(b) 14.844 (quatorze mille huit cent quarante-quatre) parts sociales de catégorie A (les Parts Sociales de Catégorie A);

- (c) 14.844 (quatorze mille huit cent quarante-quatre) parts sociales de catégorie B (les Parts Sociales de Catégorie B);
- (d) 14.844 (quatorze mille huit cent quarante-quatre) parts sociales de catégorie C (les Parts Sociales de Catégorie C);
- (e) 14.844 (quatorze mille huit cent quarante-quatre) parts sociales de catégorie D (les Parts Sociales de Catégorie D);
- (f) 14.844 (quatorze mille huit cent quarante-quatre) parts sociales de catégorie E (les Parts Sociales de Catégorie E);
- (g) 14.844 (quatorze mille huit cent quarante-quatre) parts sociales de catégorie F (les Parts Sociales de Catégorie F);
- (h) 14.844 (quatorze mille huit cent quarante-quatre) parts sociales de catégorie G (les Parts Sociales de Catégorie G);
- (i) 14.844 (quatorze mille huit cent quarante-quatre) parts sociales de catégorie H (les Parts Sociales de Catégorie H);

et

- (j) 14.844 (quatorze mille huit cent quarante-quatre) parts sociales de catégorie I (les Parts Sociales de Catégorie I).

chacune ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) et ayant leurs droits et obligations tels qu'établis dans les présents Statuts (les Parts Sociales). Les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, et les Parts Sociales de Catégorie I, sont collectivement désignées comme les Catégories de Parts Sociales, chacune étant une Catégorie de Part Sociale. Chaque Part Sociale a une valeur nominale de 1 EUR (un euro), et chaque Part Sociale a été souscrite et intégralement libérée.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique adoptée selon les formes requises pour la modification de ces Statuts. L'associé unique pourra créer autant de catégories de parts sociales supplémentaires que la Société le requière dans le cadre de son activité d'investissement.

5.3. Pour autant que la loi le permet, l'associé unique peut effectuer des apports à la Société en capitaux propres, et sauf indication contraire des présents Statuts, et les montants ainsi apportés seront librement distribuables. Apport en Capitaux Propres signifie les montants (a) apportés par l(es) associé(s) à la Société sans qu'aucune part sociale ne soit émise en contrepartie, et (b) alloués aux comptes de la Société, au compte d'apports en capitaux propres (compte 115 «apports en capitaux propres non rémunéré par des titres» du plan comptable normalisé du Luxembourg du 10 juin 2009).».

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de Alter Domus (Luxembourg) S.à r.l., afin de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'inscription de l'émission des Nouvelles Parts Sociales dans ledit registre, de le signer et d'accomplir toutes autres formalités qui pourraient être requises dans le cadre des résolutions ci-dessus.

Evaluation des frais

Le montant des frais liés au présent acte s'élève à approximativement EUR 2.200,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiqué en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, celui-ci signe le présent acte avec le notaire soussigné.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/288. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 février 2016.

Référence de publication: 2016067189/235.

(160029656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

Gardur Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: USD 25.587,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 157.361.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of the month of December,
Before us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Gardur Partners S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 157361, and having a share capital of USD 25,587 (twenty-five thousand five hundred eighty-seven United States Dollars) (the Company). The Company was incorporated on 3 December 2010 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 219 on 3 February 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have last been amended on 26 July 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2605 on 26 October 2011.

There appeared:

(1) Baejarins Partners L.L.C., a limited liability company existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, DE 19808 Wilmington, United States of America, and registered with the Delaware Secretary of State, Division of corporations under registration number 4747094 (Shareholder 1);

(2) Borgartun Associates L.L.C., a limited liability company existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, DE 19808 Wilmington, United States of America, and registered with the Delaware Secretary of State, Division of corporations under registration number 4747097 (Shareholder 2);

(3) Soltun Partners L.L.C., a limited liability company existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, DE 19808 Wilmington, United States of America, and registered with the Delaware Secretary of State, Division of corporations under registration number 4747126 (Shareholder 3);

(4) Gulfoss Partners L.L.C., a limited liability company existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, DE 19808 Wilmington, United States of America, and registered with the Delaware Secretary of State, Division of corporations under registration number 4747112 (Shareholder 4);

(5) Geysir Advisors L.L.C., a limited liability company existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, DE 19808 Wilmington, United States of America, and registered with the Delaware Secretary of State, Division of corporations under registration number 4747103 (Shareholder 5);

(6) Grindavik Fund L.L.C., a limited liability company existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, DE 19808 Wilmington, United States of America, and registered with the Delaware Secretary of State, Division of corporations under registration number 4747106 (Shareholder 6);

(7) Keflavik Associates L.L.C., a limited liability company existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, DE 19808 Wilmington, United States of America, and registered with the Delaware Secretary of State, Division of corporations under registration number 4747116 (Shareholder 7);

(8) Laugavegur Partners L.L.C., a limited liability company existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, DE 19808 Wilmington, United States of America, and registered with the Delaware Secretary of State, Division of corporations under registration number 4747118 (Shareholder 8);

(9) Silfra Fund L.L.C., a limited liability company existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, DE 19808 Wilmington, United States of America, and registered with the Delaware Secretary of State, Division of corporations under registration number 4747124 (Shareholder 9), and

(10) Thingvellir Fund L.L.C., a limited liability company existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, DE 19808 Wilmington, United States of America, and registered with the Delaware Secretary of State, Division of corporations under registration number 4747129 (Shareholder 10),

each being represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk residing professionally in Pétange.

Shareholder 1, Shareholder 2, Shareholder 3, Shareholder 4, Shareholder 5, Shareholder 6, Shareholder 7, Shareholder 8, Shareholder 9 and Shareholder 10 shall hereinafter collectively be referred to as the Shareholders.

The proxies of the Shareholders, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that all the 2,558,700 (two million five hundred fifty-eight thousand seven hundred) shares of the Company, having a nominal value of USD 0.01 (one United States Cent) each, representing the entire share capital of the Company amounting

to USD 25,587 (twenty-five thousand five hundred eighty-seven United States Dollars), are present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decision to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. Decision to give discharge (quitus) to the managers of the Company for the performance of their duties;
3. Decision to appoint Agentis S.A., as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
4. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
5. Decision to instruct the Liquidator to execute at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company; and
6. Miscellaneous.

III. that the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting acknowledges that, on the basis of the interim accounts of the Company dated 30 November 2015 (the Interim Accounts), the cash balance of the Company is set at an amount of USD 17,710.

The Interim Accounts, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Meeting resolves to give full discharge (quitus) to Luxembourg Corporation Company S.A. for the performance of its duties as manager of the Company until the date hereof.

Third resolution

The Meeting resolves to appoint Agentis S.A., a public limited liability company (société anonyme) organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under registration number B 74166, as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company.

The Liquidator has general authority to do all things which are required in order to complete the liquidation of the Company and dispose of the assets of the Company under its sole individual signature.

Fourth resolution

The Meeting resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, (the Companies Act).

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Companies Act, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may delegate its powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although it will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company, the discharge of its liabilities and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Companies Act.

Fifth resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to realise at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the French and the English text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Pétange, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, au Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Gardur Partners S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de USD 25.587 (vingt-cinq mille cinq cents quatre-vingt-sept Dollars des Etats Unis) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157361 (la Société). La Société a été constituée le 3 décembre 2010 en vertu d'un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 219 du 3 février 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 26 juillet 2011 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2605 du 26 octobre 2011.

Ont comparu:

(1) Baejarins Partners L.L.C., une société à responsabilité limitée de droit de l'état d Delaware, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social à 2711, Centerville Road, Suite 400, DE 19808 Wilmington, Etats Unis d'Amérique et immatriculée auprès du secrétariat de l'état du Delaware sous le numéro 4747094 (Associé 1);

(2) Borgartun Associates L.L.C., une société à responsabilité limitée de droit de l'état d Delaware, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social à 2711, Centerville Road, Suite 400, DE 19808 Wilmington, Etats Unis d'Amérique et immatriculée auprès du secrétariat de l'état du Delaware sous le numéro 4747097 (Associé 2),

(3) Soltun Partners L.L.C., une société à responsabilité limitée de droit de l'état d Delaware, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social à 2711, Centerville Road, Suite 400, DE 19808 Wilmington, Etats Unis d'Amérique et immatriculée auprès du secrétariat de l'état du Delaware sous le numéro 4747126 (Associé 3),

(4) Gulfoss Partners L.L.C., une société à responsabilité limitée de droit de l'état d Delaware, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social à 2711, Centerville Road, Suite 400, DE 19808 Wilmington, Etats Unis d'Amérique et immatriculée auprès du secrétariat de l'état du Delaware sous le numéro 4747112 (Associé 4),

(5) Geysir Advisors L.L.C., une société à responsabilité limitée de droit de l'état d Delaware, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social à 2711, Centerville Road, Suite 400, DE 19808 Wilmington, Etats Unis d'Amérique et immatriculée auprès du secrétariat de l'état du Delaware sous le numéro 4747103 (Associé 5),

(6) Grindavik Fund L.L.C., une société à responsabilité limitée de droit de l'état d Delaware, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social à 2711, Centerville Road, Suite 400, DE 19808 Wilmington, Etats Unis d'Amérique et immatriculée auprès du secrétariat de l'état du Delaware sous le numéro 4747106 (Associé 6),

(7) Keflavik Associates L.L.C., une société à responsabilité limitée de droit de l'état d Delaware, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social à 2711, Centerville Road, Suite 400, DE 19808 Wilmington, Etats Unis d'Amérique et immatriculée auprès du secrétariat de l'état du Delaware sous le numéro 4747116 (Associé 7),

(8) Laugavegur Partners L.L.C., une société à responsabilité limitée de droit de l'état d Delaware, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social à 2711, Centerville Road, Suite 400, DE 19808 Wilmington, Etats Unis d'Amérique et immatriculée auprès du secrétariat de l'état du Delaware sous le numéro 4747103 (Associé 8),

(9) Silfra Fund L.L.C., une société à responsabilité limitée de droit de l'état d Delaware, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social à 2711, Centerville Road, Suite 400, DE 19808 Wilmington, Etats Unis d'Amérique et immatriculée auprès du secrétariat de l'état du Delaware sous le numéro 4747124 (Associé 9), et

(10) Thingvellir Fund L.L.C., une société à responsabilité limitée de droit de l'état d Delaware, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social à 2711, Centerville Road, Suite 400, DE 19808 Wilmington, Etats Unis d'Amérique et immatriculée auprès du secrétariat de l'état du Delaware sous le numéro 4747129 (Associé 10),

chacun des associés de la Société étant ci-après représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerk de notaire, ayant sa résidence professionnelle à Pétange.

L'Associé 1, l'Associé 2, l'Associé 3, l'Associé 4, l'Associé 5, l'Associé 6, l'Associé 7, l'Associé 8, l'Associé 9, et l'Associé 10 sont ci-après collectivement désignés comme les Associés.

Les procurations des Associés, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des Associés et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés, représentés comme décrit ci-dessus, ont demandé au notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

I. que l'intégralité des 2.558.700 (deux millions cinq cent cinquante-huit mille sept cent) parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de USD 0,01 (un centime de US Dollar) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, s'élevant à USD 25.587 (vingt-cinq mille cinq cents quatre-vingt-sept Dollars des Etats Unis), sont présentes ou représentées à l'Assemblée, qui est dès lors valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décision de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Décision de donner décharge (quitus) aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leur mandat;

3. Décision de nommer la société Agentis S.A., en tant que liquidateur de la Société en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);

4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;

5. Décision de charger le Liquidateur de réaliser tous les actifs de la Société au mieux de ses possibilités et compte tenu des circonstances et de payer les dettes de la Société; et

6. Divers.

III. que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée reconnaît que, sur base des comptes intérimaires de la Société au 30 novembre 2015 (les Comptes Intérimaires), le solde de trésorerie de la Société est fixé à un montant de USD 17.710.

Les Comptes Intérimaires, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

L'Assemblée décide de donner décharge (quitus) pleine et entière à la société Luxembourg Corporation Company S.A. pour l'accomplissement de son mandat en tant que gérant de la Société jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer Agentis S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74166, en tant que liquidateur en vue de la liquidation de la Société.

Le Liquidateur a le pouvoir de faire tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs sous sa seule signature individuelle.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés).

L'Assemblée décide en outre que le Liquidateur sera autorisé à exécuter tous les actes et à effectuer toutes les opérations au nom de la Société, y compris celles énumérées à l'article 145 de la Loi sur les Sociétés, sans l'approbation préalable de l'assemblée générale des Associés. Le Liquidateur peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches ou opérations spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes ou entités, cependant il restera seul responsable de toutes les opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide en outre d'habiliter et d'autoriser le Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et effectuer toutes les obligations découlant de tout accord ou document requis pour la liquidation de la Société, l'acquittement de ses dettes et la cession de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre d'habiliter et d'autoriser le Liquidateur à verser, à sa discrétion, des avances en espèces ou en nature sur le boni de liquidation aux Associés, conformément à l'article 148 de la Loi sur les Sociétés.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de charger le Liquidateur de réaliser au mieux de ses possibilités et compte tenu des circonstances tous les actifs de la Société et de payer les dettes de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des Associés, le mandataire des Associés a signé le présent acte avec nous, le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 janvier 2016. Relation: EAC/2016/744. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016069827/228.

(160032970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Dakar Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 200.897.

L'an deux mille seize, le treize janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Alexandra Margouët demeurant professionnellement à Luxembourg.

Laquelle comparante, ayant reçu pouvoir en qualité de mandataire lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société en commandite par actions Dakar Holdings S.C.A., ayant son siège social à 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200897 (ci-après la «Société»), tenue par-devant le notaire instrumentant en date du 9 décembre 2015, déposé au registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, et non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Ladite comparante a prié le notaire instrumentant d'acter:

- Que, lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue par-devant le notaire instrumentant en date du 9 décembre 2015, sous le numéro 3519/2015 de son répertoire, enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 décembre 2015 Relation: 1LAC/2015/40625, non encore déposé au Registre de Commerce et des Sociétés et non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, des erreurs matérielles sont apparues aussi bien dans la version anglaise que dans la version française de l'acte comme suit:

* la mention du capital social de la Société résultant de l'augmentation de capital au point 1 de l'agenda est erronée dans la mesure où le montant du capital social après augmentation est de deux cent vingt-six mille quatre cent cinquante et un euros et soixante-huit centimes (EUR 226.451,68) et non de deux cent vingt-six mille cinq cent quarante et un euros et soixante-huit centimes (EUR 226.541,68);

* la mention du capital social de la Société résultant de l'augmentation de capital est erronée, de la même façon, dans le premier paragraphe de la première résolution approuvant l'augmentation de capital;

* la mention du capital social de la Société dans la version modifiée de l'article 5.1) des statuts à la deuxième résolution est erronée de la même façon; et

* la mention du capital social de la Société dans la version refondue des statuts (article 5.1) à la cinquième résolution est erronée de la même façon.

Dès lors, un paragraphe de l'agenda, un paragraphe de la première résolution, un paragraphe de la deuxième résolution et un paragraphe de la cinquième résolution de ladite assemblée sont à rectifier et auront la teneur suivante:

Dans sa version anglaise

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred one thousand four hundred eighty-four euro and eighteen cents (EUR 101,484.18) in order to raise it from its current amount of one hundred and twenty-four thousand nine hundred sixty-seven euro and fifty cents (EUR 124,967.50) up to two hundred twenty-six thousand four hundred fifty-one euro and sixty-eight cents (EUR 226,451.68), through the issuance (i) one million three hundred thirty-nine thousand seven hundred and fifteen (1,339,715) Ordinary Shares, (ii) eight million four hundred twenty thousand eight hundred six (8,420,806) Class A Preferred Shares allocated between Class A1 Preferred Shares through Class A7 Preferred Shares, and (iii) three hundred eighty-seven thousand eight hundred and ninety-seven (387,897) Class B Preferred Shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred one thousand four hundred eighty-four euro and eighteen cents (EUR 101,484.18) in order to raise it from its current amount of one hundred twenty-four thousand nine hundred sixty-seven euro and fifty cents (EUR 124,967.50) up to two hundred twenty-six thousand four hundred fifty-one euro and sixty-eight cents (EUR 226,451.68), through the issuance of:

- one million three hundred thirty-nine thousand seven hundred and fifteen (1,339,715) Ordinary Shares,
 - eight million four hundred twenty thousand eight hundred six (8,420,806) Class A Preferred Shares allocated as follows between Class A1 Preferred Shares through Class A7 Preferred Shares as follows:

- * one million two hundred three thousand one hundred eighty (1,203,180) Class A1 Preferred Shares;
- * one million two hundred three thousand one hundred eighty-one (1,203,181) Class A2 Preferred Shares;
- * one million two hundred three thousand one hundred eighty-one (1,203,181) Class A3 Preferred Shares;
- * one million two hundred three thousand one hundred eighty-two (1,203,182) Class A4 Preferred Shares;
- * one million two hundred three thousand one hundred eighty-two (1,203,182) Class A5 Preferred Shares;

* one million two hundred three thousand one hundred eighty-three (1,203,183) Class A6 Preferred Shares; and
 * one million two hundred one thousand seven hundred seventeen (1,201,717) Class A7 Preferred Shares; and
 - three hundred eighty-seven thousand eight hundred ninety-seven (387,897) Class B Preferred Shares,
 each having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) (each a “New Share” and together the “New Shares”).

Second resolution

The Meeting subsequently resolves to amend article 5 of the Company’s articles of association as follows:

Art. 5. “Share capital.

5.1 Subscribed Capital

The Company’s share capital is set at two hundred twenty-six thousand four hundred fifty-one euro and sixty-eight cents (EUR 226,451.68), represented by fully paid-up shares, consisting of:

a) seven million eight hundred and forty-five thousand seven hundred and twenty-two (7,845,722) ordinary shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the “Ordinary Shares”);

b) eight million four hundred twenty thousand eight hundred six (8,420,806) Class A preferred shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, divided into:

i. one million two hundred three thousand one hundred eighty (1,203,180) Class A1 Preferred Shares (the “Class A1 Preferred Shares”);

ii. one million two hundred three thousand one hundred eighty-one (1,203,181) Class A2 Preferred Shares (the “Class A2 Preferred Shares”);

iii. one million two hundred three thousand one hundred eighty-one (1,203,181) Class A3 Preferred Shares (the “Class A3 Preferred Shares”);

iv. one million two hundred three thousand one hundred eighty-two (1,203,182) Class A4 Preferred Shares (the “Class A4 Preferred Shares”);

v. one million two hundred three thousand one hundred eighty-two (1,203,182) Class A5 Preferred Shares (the “Class A5 Preferred Shares”);

vi. one million two hundred three thousand one hundred eighty-three (1,203,183) Class A6 Preferred Shares (the “Class A6 Preferred Shares”); and

vii. one million two hundred one thousand seven hundred seventeen (1,201,717) Class A7 Preferred Shares (the “Class A7 Preferred Shares”, together with the Class A1 Preferred Shares, the Class A2 Preferred Shares, the Class A3 Preferred Shares, the Class A4 Preferred Shares, the Class A5 Preferred Shares and the Class A6 Preferred Shares, the “Class A Preferred Shares”);

c) six million three hundred and seventy-eight thousand five hundred and forty (6,378,540) Class B preferred shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the “Class B Preferred Share”); and

d) one hundred (100) management shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the “Management Shares”)

(each a “Share” and together the “Shares”).”

Fifth resolution

“

5.1 Subscribed Capital

The Company’s share capital is set at two hundred twenty-six thousand four hundred fifty-one euro and sixty-eight cents (EUR 226,451.68), represented by fully paid-up shares, consisting of:

e) seven million eight hundred and forty-five thousand seven hundred and twenty-two (7,845,722) ordinary shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the “Ordinary Shares”);

f) eight million four hundred twenty thousand eight hundred six (8,420,806) Class A preferred shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, divided into:

i. one million two hundred three thousand one hundred eighty (1,203,180) Class A1 Preferred Shares (the “Class A1 Preferred Shares”);

ii. one million two hundred three thousand one hundred eighty-one (1,203,181) Class A2 Preferred Shares (the “Class A2 Preferred Shares”);

iii. one million two hundred three thousand one hundred eighty-one (1,203,181) Class A3 Preferred Shares (the “Class A3 Preferred Shares”);

iv. one million two hundred three thousand one hundred eighty-two (1,203,182) Class A4 Preferred Shares (the “Class A4 Preferred Shares”);

v. one million two hundred three thousand one hundred eighty-two (1,203,182) Class A5 Preferred Shares (the “Class A5 Preferred Shares”);

vi. one million two hundred three thousand one hundred eighty-three (1,203,183) Class A6 Preferred Shares (the “Class A6 Preferred Shares”); and

vii. one million two hundred one thousand seven hundred seventeen (1,201,717) Class A7 Preferred Shares (the “Class A7 Preferred Shares”, together with the Class A1 Preferred Shares, the Class A2 Preferred Shares, the Class A3 Preferred Shares, the Class A4 Preferred Shares, the Class A5 Preferred Shares and the Class A6 Preferred Shares, the “Class A Preferred Shares”);

g) six million three hundred and seventy-eight thousand five hundred and forty (6,378,540) Class B preferred shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the “Class B Preferred Share”); and

h) one hundred (100) management shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the “Management Shares”)

(each a “Share” and together the “Shares”).”

Dans sa version française

Agenda

1. Augmentation du capital social de la Société par un montant de cent un mille quatre cent quatre-vingt-quatre euros et dix-huit centimes (EUR 101.484,18) afin d’augmenter son montant actuel s’élevant à cent vingt-quatre mille neuf cent soixante-sept euros et cinquante centimes (EUR 124.967,50) jusqu’à deux cent vingt-six mille quatre cent cinquante et un euros et soixante-huit centimes (EUR 226.451,68), par l’émission de (i) un million trois cent trente-neuf mille sept cent quinze (1.339.715) Actions Ordinaires, (ii) huit millions quatre cent vingt mille huit cent six (8.420.806) Actions Privilégiées de Classe A réparties entre les Actions Privilégiées de Classe A1 jusqu’aux Actions Privilégiées de Classe A7, et (iii) trois cent quatre-vingt-sept mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (387.897) Actions Privilégiées de Classe B, ayant une valeur nominale d’un centime d’euro (EUR 0,01) chacune.

Première résolution

L’Assemblée décide d’augmenter le capital social de la Société par un montant de cent un mille quatre cent quatre-vingt-quatre euros et dix-huit centimes (EUR 101.484,18) afin d’augmenter son montant actuel s’élevant à cent vingt-quatre mille neuf cent soixante-sept euros et cinquante centimes (EUR 124.967,50) jusqu’à deux cent vingt-six mille quatre cent cinquante et un euros et soixante-huit centimes (EUR 226.451,68), par l’émission de:

- un million trois cent trente-neuf mille sept cent quinze (1.339.715) Actions Ordinaires,
- huit millions quatre cent vingt mille huit cent six (8.420.806) Actions Privilégiées de Classe A, réparties entre les Actions Privilégiées de Classe A1 jusqu’aux Actions Privilégiées de Classe A7 comme suit:
 - * un million deux cent trois mille cent quatre-vingt (1.203.180) Actions Privilégiées de Classe A1;
 - * un million deux cent trois mille cent quatre-vingt-une (1.203.181) Actions Privilégiées de Classe A2;
 - * un million deux cent trois mille cent quatre-vingt-une (1.203.181) Actions Privilégiées de Classe A3;
 - * un million deux cent trois mille cent quatre-vingt-deux (1.203.182) Actions Privilégiées de Classe A4;
 - * un million deux cent trois mille cent quatre-vingt-deux (1.203.182) Actions Privilégiées de Classe A5;
 - * un million deux cent trois mille cent quatre-vingt-trois (1.203.183) Actions Privilégiées de Classe A6 o un million deux cent un mille sept cent dix-sept (1.201.717) Actions Privilégiées de Classe A7; et
- trois cent quatre-vingt-sept mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (387.897) Actions Privilégiées de Classe B, chacune ayant une valeur nominale d’un centime d’euro (EUR 0,01) (chacune une «Nouvelle Action» et ensemble les «Nouvelles Actions»)

Deuxième résolution

«

5.1 Capital souscrit

Le capital social de la Société est fixé à deux cent vingt-six mille quatre cent cinquante et un euros et soixante-huit centimes (EUR 226.451,68), représenté par des actions entièrement libérées, consistant en:

- a) sept millions huit cent quarante-cinq mille sept cent vingt-deux (7.845.722) actions ordinaires d’une valeur nominale d’un centime d’euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Ordinaires»);
- b) huit millions quatre cent vingt mille huit cent six (8.420.806) Actions Privilégiées de Classe A d’une valeur nominale d’un centime d’euro (EUR 0,01) chacune, divisées en:
 - i. un million deux cent trois mille cent quatre-vingt (1.203.180) actions Privilégiées de Classe A1 (les «Actions Privilégiées de Classe A1»);
 - ii. un million deux cent trois mille cent quatre-vingt-une (1.203.181) actions Privilégiées de Classe A2 (les «Actions Privilégiées de Classe A2»);
 - iii. un million deux cent trois mille cent quatre-vingt-une (1.203.181) actions Privilégiées de Classe A3 (les «Actions Privilégiées de Classe A3»);

iv. un million deux cent trois mille cent quatre-vingt-deux (1.203.182) actions Privilégiées de Classe A4 (les «Actions Privilégiées de Classe A4»);

v. un million deux cent trois mille cent quatre-vingt-deux (1.203.182) actions Privilégiées de Classe A5 (les «Actions Privilégiées de Classe A5»);

vi. un million deux cent trois mille cent quatre-vingt-trois (1.203.183) actions Privilégiées de Classe A6 (les «Actions Privilégiées de Classe A6»);

vii. un million deux cent un mille sept cent dix-sept (1.201.717) actions Privilégiées de classe A7 (les «Actions Privilégiées de Classe A7», ensemble avec les Actions Privilégiées de Classe A1, les Actions Privilégiées de Classe A2, les Actions Privilégiées de Classe A3, les Actions Privilégiées de Classe A4, les Actions Privilégiées de Classe A5 et les Actions Privilégiées de Classe A6, les «Actions Privilégiées de Classe A»);

c) six millions trois cent soixante-dix-huit mille cinq cent quarante (6.378.540) actions Privilégiées de Classe B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Privilégiées de Classe B»); et

d) cent (100) actions de commandité d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions de Commandité»)

(chacune une «Action» et ensemble les «Actions».)»

Cinquième résolution

«

5.1 Capital souscrit

Le capital social de la Société est fixé à deux cent vingt-six mille quatre cent cinquante et un euros et soixante-huit centimes (EUR 226.451,68), représenté par des actions entièrement libérées, consistant en:

a) sept millions huit cent quarante-cinq mille sept cent vingt-deux (7.845.722) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Ordinaires»);

b) huit millions quatre cent vingt mille huit cent six (8.420.806) Actions Privilégiées de Classe A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, divisées en:

i. un million deux cent trois mille cent quatre-vingt (1.203.180) actions Privilégiées de Classe A1 (les «Actions Privilégiées de Classe A1»);

ii. un million deux cent trois mille cent quatre-vingt-une (1.203.181) actions Privilégiées de Classe A2 (les «Actions Privilégiées de Classe A2»);

iii. un million deux cent trois mille cent quatre-vingt-une (1.203.181) actions Privilégiées de Classe A3 (les «Actions Privilégiées de Classe A3»);

iv. un million deux cent trois mille cent quatre-vingt-deux (1.203.182) actions Privilégiées de Classe A4 (les «Actions Privilégiées de Classe A4»);

v. un million deux cent trois mille cent quatre-vingt-deux (1.203.182) actions Privilégiées de Classe A5 (les «Actions Privilégiées de Classe A5»);

vi. un million deux cent trois mille cent quatre-vingt-trois (1.203.183) actions Privilégiées de Classe A6 (les «Actions Privilégiées de Classe A6»);

vii. un million deux cent un mille sept cent dix-sept (1.201.717) actions Privilégiées de classe A7 (les «Actions Privilégiées de Classe A7», ensemble avec les Actions Privilégiées de Classe A1, les Actions Privilégiées de Classe A2, les Actions Privilégiées de Classe A3, les Actions Privilégiées de Classe A4, les Actions Privilégiées de Classe A5 et les Actions Privilégiées de Classe A6, les «Actions Privilégiées de Classe A»);

c) six millions trois cent soixante-dix-huit mille cinq cent quarante (6.378.540) actions Privilégiées de Classe B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Privilégiées de Classe B»); et

d) cent (100) actions de commandité d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions de Commandité»)

(chacune une «Action» et ensemble les «Actions».)»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant à la partie comparante, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. MARGOUËT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/1966. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 février 2016.

Référence de publication: 2016065138/219.

(160027446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.